

# BIENVENUE

au CPIE de Meuse



MEUSE

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

Le CPIE de Meuse est situé au coeur des Côtés de Meuse dans le petit village de Bonzée, dans le Parc Naturel Régional de Lorraine, à 20 kilomètres de Verdun (département de la Meuse, Nord Est de la France) et à 3 kilomètres du village de Fresnes-en-Woëvre où se trouvent médecins, pharmacie, épicerie, boulangerie.



Bonzée



Bonzée

La commune de Bonzée est issue de la fusion de trois villages :

- Mont-Villers
- Mesnil-sous-les-côtes
- Bonzée

La commune de Bonzée compte environ 360 habitants et fait partie du canton d'Étain.

Cette commune est très appréciée pour ses paysages variés au pied des Côtés de Meuse.

ENTRE 2017 ET 2019, LE CPIE A ACCUEILLI 107 ENFANTS VENUS DANS LE CADRE DES CLASSES PATRIMOINES RÉPARTIS EN QUATRE CLASSES.



## AU CARREFOUR DE TROIS PETITES RÉGIONS :

### *La vallée du Lougeau :*

petite rivière du bassin versant de la Moselle  
riche en truites sauvages

### *Les Côtes de Meuse :*

réputées pour leur relief et leurs productions  
arboricoles et viticoles

### *La plaine de la Woëvre :*

vaste dépression argileuse constellée d'étangs reliant les Côtes de Meuse  
aux Côtes de Moselle, exploitée par la polyculture et l'élevage.



Loïc Lambert



Loïc Lambert

## À CETTE DIVERSITÉ GÉOGRAPHIQUE S'AJOUTE UNE RICHESSE BIOLOGIQUE IMPORTANTE :

*La forêt des Hauts de Meuse* et son cortège d'essences arborescentes ainsi que les animaux sauvages qui y vivent (invertébrés, mammifères et oiseaux en particulier), mais aussi les vestiges encore visibles de la grande guerre ;

*Les pelouses calcaires à orchidées* sont nombreuses dans notre région ;

*Les zones humides (mares, étangs et ruisseaux)* avec leurs cortèges floristique et faunistique particulier ;

*Les milieux intermédiaires (tels que les haies et les jardins)* permettant d'accueillir une faune et une flore variées grâce aux pratiques écologiques qui y sont menées.



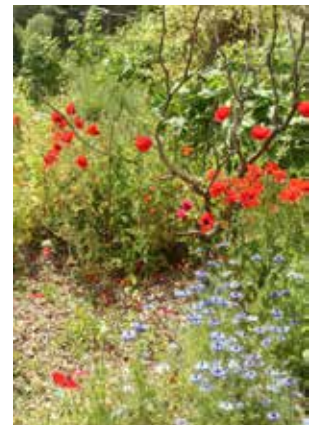
Cerf élaphe - Loïc Lambert



Orchis singe - Loïc Lambert



Salamandre - Loïc Lambert



Jardin de Joël Grandjean  
Luc Lastu

# LE CPIE VOUS ACCUEILLE !

## Qui sommes-nous ?

Le CPIE, labellisé en 1976, est lié à un travail important conduit par une commission nature du Foyer Rural de Bonzée, à l'engagement du Maire de Bonzée, Jean LACROIX (Président fondateur) et au soutien du Parc Naturel Régional de Lorraine.

À cette époque le Foyer Rural a été labellisé « CPIE de Bonzée » par une commission interministérielle. Il centrait son projet sur la découverte de la nature, du patrimoine et de l'environnement à partir d'un centre d'accueil.

L'exploitation directe du patrimoine local à partir d'un projet éducatif ouvert principalement aux classes constituait l'axe prioritaire du CPIE de Bonzée. Même si les activités du CPIE étaient centrées sur l'éducation à l'environnement, le CPIE revendiquait alors clairement son inscription et sa contribution au développement local. L'association se voulait ouverte à ses différents visiteurs, utilisateurs et partenaires.



Découverte des libellules



Mare pédagogique



Hôtel à insectes et compost



Accueil de loisirs

## Depuis 40 ans, le CPIE de Meuse répond aux objectifs de la Charte Nationale des CPIE :

- En développant des démarches d'éducation à l'environnement auprès de tous les publics (scolaires, professionnels, élus, grand public...);
- En favorisant une meilleure prise en compte de l'environnement dans les projets et programmes territoriaux des collectivités locales et territoriales dans les domaines du développement local, du tourisme, du développement économique et social et de la mise en valeur du patrimoine naturel et humain ;
- En favorisant de meilleures démarches participatives auprès des habitants et des acteurs locaux.



Pie-grièche écorcheur  
Loïc Lambert

*Le CPIE de Meuse a pour but de :*

*Promouvoir le développement de l'éducation à l'environnement* sous toutes ses formes et en direction de tous les publics : former des citoyens à l'environnement ;



Nichoirs à oiseaux



Création nature



Pêche des petites bêtes de l'eau



Récolte de plantes pour faire des gâteaux



Création avec des fleurs



Chantier jeunes bénévoles

*Promouvoir l'intégration de l'environnement dans les projets de développement local durable :*

l'association favorise la création de projets de développement territoriaux qui respectent le patrimoine naturel et humain des pays ;

*Inventer un espace de dialogue* où se réunissent :

- les acteurs de projets pédagogiques ;
- les acteurs de projets de développement durable et humaniste : tous ceux qui désirent intégrer la dimension environnementale à ces projets.



Conférence

# LORS DE VOTRE VENUE, VOUS SEREZ AMENÉS À RENCONTRER :



**Alexandra Pinaton**

DIRECTRICE



**Marion Parmentier**

DIRECTRICE ADJOINTE



**Samuel Nourry**

RESPONSABLE CENTRE DE  
RESSOURCES



**Sarah Wolf**

CHARGÉE DE MISSION  
TERRITOIRES ET BIODIVERSITÉ



**Séverine Flory**

CHARGÉE DE MISSION ÉDUCATION  
À L'EEDD



**Jean-Emmanuel Mollon**

CUISINIER



**Catherine Husson**

CHARGÉE DE VIE ASSOCIATIVE



**Loïc Lambert**

CHARGÉ D'ÉTUDES MISSION - NATURE  
ÉDUCATEUR À L'ENVIRONNEMENT  
ET BIODIVERSITÉ



**Emmanuel Gerber**

ÉDUCATEUR À L'ENVIRONNEMENT



**Isabelle Seoli**

AGENT D'ENTRETIEN ET DE  
RESTAURATION



**Zoé Blanchet**

MÉDIATRICE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



**Laurie-May Gonzales**

CHARGÉE D'ÉTUDES - SUIVIS  
SCIENTIFIQUES



**Sabrina Duchenaux**

ÉDUCATRICE À L'ENVIRONNEMENT



**Matthieu Morelle**

OPÉRATEUR ADMINISTRATIF



**Chloé Gadacz**

CHARGÉE D'ÉTUDES - EAU ET  
MILIEUX HUMIDES



**Céline Fourreaux**

ÉDUCATRICE À L'ENVIRONNEMENT



**Priscillia Salina**

AGENT D'ENTRETIEN ET DE  
RESTAURATION



**Luc Lastu**

ANIMATEUR BIODIVERSITÉ -  
AGRICULTURE



**Kelly Nunge**

ÉDUCATRICE TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE



**Charles Brunella**

RESPONSABLE MAINTENANCE ET  
SÉCURITÉ

# ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT D'UN SÉJOUR

## *Le rôle de chacun*

### *La Direction et le responsable du séjour du CPIE :*

La direction est garante de l'accueil du groupe au sein des locaux et du bon déroulement des séjours. Ils restent vos interlocuteurs privilégiés pour répondre à vos questions ou résoudre vos problèmes. Le responsable du séjour est quant à lui chargé de l'organisation pratique et pédagogique du séjour. Cependant, ces personnes ne sont pas présentes le soir et la nuit. Un numéro d'astreinte vous sera alors communiqué.

### *L'enseignant et les animateurs :*

En tant qu'enseignant, vous êtes responsable de votre classe. Vous êtes chargé de veiller au respect du règlement et au bon comportement des personnes dont vous avez la charge.

### *L'équipe d'animation technique du CPIE :*

Le CPIE compte une équipe d'animateur que vous serez susceptible de rencontrer dans les locaux. Ils pourront également venir animer en complément du responsable du séjour du CPIE.

### *Le personnel de service du CPIE :*

Ces personnes sont chargées de l'entretien des locaux, de l'hébergement, de la lingerie et de la restauration. Elles sont éventuellement disponibles pour répondre aux questions ou résoudre vos petits soucis d'ordre pratique (lessive, literie, problèmes d'ampoules...).

### *Le groupe :*

Les personnes accueillies dans le cadre d'un séjour sont tenues de respecter et de faire respecter le règlement intérieur. Leur participation à quelques tâches de vie collective est demandée (mettre la table, la débarrasser...). Elles veilleront également à tenir les locaux rangés, notamment leurs chambres, afin que le ménage puisse se faire dans de bonnes conditions.

### *Les partenaires :*

Durant votre séjour, vous serez amené à suivre des animations (au sein ou en dehors du CPIE) dispensées par des intervenants extérieurs partenaires du CPIE.

Parmi eux : l'Écomusée d'Hannonville, l'association l'Espargues, l'Office de tourisme de Verdun, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine ou encore la ferme du Sonvaux.

## LES BÂTIMENTS : LA MAISON DE L'ARSEN

*La Maison de l'ARSEN compte 36 couchages répartis de la manière suivante :*

- 1 dortoir de 6 lits (« lièvre »)
- 1 dortoir de 8 lits (« taupe »)
- 1 dortoir de 6 lits (« campagnol »)
- 3 dortoirs de 4 lits (« écureuil », « renard », « sanglier »)
- 2 studios de 2 lits équipés d'une salle de bain (« chevreuil », « hérisson »)
- 2 blocs sanitaires aux deux extrémités du couloir



Chambre avec quatre lits



Sanitaires

### *Les repas*

Tous les repas sont pris à la Maison de l'ARSEN au réfectoire qui peut accueillir **70 personnes**. Afin de rendre les repas plus conviviaux, il est demandé aux groupes de débarrasser les tables ainsi que de les nettoyer après chaque repas.

Les repas vous seront servis dans des plats afin d'éviter un service sur assiette et le gaspillage qui, trop souvent, s'y apparente !

**Manu**, notre chef cuisinier, ne manquera pas de vous faire son discours d'accueil et de vous expliquer le déroulement des repas qui seront préparés **avec passion et sourire**, dans un objectif **d'alimentation responsable**.

Tous les produits qui constituent les repas sont des **produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique**, et bien sûr **de saison** !



Réfectoire



## LA MAISON DE L'ARSEN, C'EST AUSSI :

Un **grand espace extérieur** dans lequel les enfants pourront se balader, jouer au foot ou se détendre.



Un **jardin** où vous pourrez observer la **biodiversité** grâce aux différents aménagements (**mare, haie, hôtel à insectes...**).



Cardinal à tête noire - Zoé Blanchet



Caloptéryx éclatant - Zoé Blanchet



Petite tortue - Loïc Lambert

Une **salle de classe** d'une capacité de **30 personnes** pouvant être mise à disposition pour l'organisation des temps scolaires.



Un **forum** où du temps pourra être dédié aux **jeux de société**, aux **veillées** ou aux **boums** !



## LE TRI DES DÉCHETS AU CPIE

Dans le cadre de notre démarche de sensibilisation au **Développement Durable**, les groupes sont invités à **trier leurs déchets** : la procédure, très simple, vous sera expliquée sur place.



# LES DIFFÉRENTS LIEUX DE VIE ET LES CONSIGNES PARTICULIÈRES

## *Les chambres*

Il est demandé aux groupes séjournant dans les locaux du CPIE de n'accéder aux chambres qu'avec des chaussons ou des chaussures réservées à l'intérieur.

Le ménage étant réalisé tous les jours, il est également souhaitable que les sols ne soient pas encombrés pour faciliter la tâche du personnel de service.

## *Les salles d'activités et le forum, les espaces communs*

Ces espaces sont à disposition des groupes séjournant au CPIE, qui veilleront à remettre les lieux en état après utilisation.

## *Le réfectoire*

Prévu pour prendre les repas, il peut également servir de salle d'activités. Dans ce cas, le groupe veillera à remettre les lieux en état après utilisation.

## *Le laboratoire*

Le laboratoire est ouvert aux groupes uniquement dans le cadre d'activités encadrées par une personne du CPIE.

## *Les bureaux des permanents*

Ces locaux sont strictement réservés aux permanents de l'association. Exceptionnellement, le responsable du groupe peut y consulter une boîte e-mail, à condition d'être accompagné par un permanent.

## *La cuisine, l'arrière cuisine et la lingerie*

Ces locaux sont strictement réservés au personnel de service. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, aucune autre personne n'est autorisée à y entrer. Si le groupe souhaite y entreposer des denrées, il doit s'adresser au personnel de service.



## *Infirmierie*

Nous prenons rendez-vous chez un médecin et nous y transportons les enfants qui tombent malades. Pour les petits « bobos » quotidiens, nous avons sur place un coin infirmerie !

## *Le matériel disponible*

Les locaux techniques du CPIE sont équipés d'un matériel scientifique et pédagogique très varié : jumelles, longues-vues, loupes binoculaires, microscopes, guides de terrain, mallettes pédagogiques, boussoles, appareils de mesures...

Ce matériel est utilisé spécifiquement dans les animations encadrées par les intervenants du CPIE et ne peut être utilisé par le groupe qu'avec l'accord du responsable de séjour CPIE. Un certain nombre de jeux et livres sont à disposition des groupes séjournant au CPIE. Le Forum dispose d'une télévision, et d'un espace de vidéoprojection, également à la disposition des groupes.

# LES BÂTIMENTS : LE FOYER RURAL DE BONZÉE

Selon la disponibilité des bâtiments ou selon vos effectifs, vous pourrez être amenés à dormir au **foyer rural**. Ce bâtiment est situé à environ **400 mètres de la maison de l'ARSEN**. Vous y accéderez en passant par un chemin blanc (sans circulation). Le bâtiment est composé de deux dortoirs de 10 lits, un dortoir de 7 lits et de deux studios de 2 lits (habituellement réservés aux adultes) (31 lits en tout). Tous les repas sont pris à la maison de l'ARSEN.



## VOTRE ARRIVÉE ET VOTRE DÉPART

Un **état des lieux** est effectué lors de votre **arrivée**. Un second sera également effectué lors de votre **départ**. Ce temps d'échange vous permet de vous familiariser avec les lieux mais nous permet aussi de **faire connaissance** et de faire un point sur votre séjour (heures des repas, questions diverses).

Si vous avez des remarques, si vous constatez des défaillances sur les équipements ou les bâtiments, n'hésitez pas à nous en informer tout au long de votre séjour.



Nous vous remettons également un **livret sécurité** qui vous informe sur **l'équipement de sécurité** de l'établissement ainsi qu'un questionnaire à nous remettre. Suite à cela, il sera possible d'avoir un entretien avec le référent du séjour qui finalisera les procédures de sécurité incendie au sein de notre établissement.

Avec votre accord, ou sur votre demande, **nous pourrions être amenés à procéder à un exercice d'évacuation**. Pour votre information : afin de prévenir tout risque nous pourrions être amenés à effectuer un traitement préventif contre les punaises de lit sur les bagages (en aucun cas les valises ne seront ouvertes). Nous tenons à vous rassurer, **ce traitement préventif ne présente aucun danger** (ni pour vous, ni pour les bagages ou leur contenu).

# SÉCURITÉ INCENDIE AU CPIE

**En cas de déclenchement du signal sonore du Système de Sécurité Incendie, nous vous demandons d'appliquer la procédure suivante :**

Dans tous les cas, le groupe doit impérativement **quitter les locaux** par les sorties de secours les plus proches et se rendre au point de rassemblement.

**Prévenir le permanent d'astreinte** de la structure **ainsi que les secours « si nécessaire »**, car il peut s'agir d'un déclenchement intempestif.

Nous vous invitons à **consulter le plan d'intervention principal de l'établissement** afin de connaître plus précisément les différents éléments. **Ce dernier se trouve aux endroits stratégiques du CPIE.** Tout le personnel de notre établissement est en mesure de vous apporter des renseignements complémentaires. Lors de l'entretien qui suivra le questionnaire sécurité que vous aurez complété, vous pourrez également bénéficier d'un exposé plus détaillé concernant le déroulement d'une évacuation. Pour rappel, un livret sécurité comprenant le descriptif des différents moyens et équipements mis en place dans notre établissement en matière de sécurité incendie reste à votre disposition pendant toute la durée de votre séjour.

**Nous vous demandons de garder votre calme et d'appliquer la procédure jusqu'à l'arrivée d'un permanent du CPIE et des secours si nécessaire.**

## Procédure d'évacuation

**Rappel : en cas de déclenchement du signal sonore du Système de Sécurité Incendie, la priorité reste l'évacuation des personnes présentes dans l'établissement.**

**L'évacuation devra se faire le plus rapidement possible et sans précipitation afin d'éviter les bousculades. Le point de rassemblement est situé sur le pont en face du bâtiment, il faudra donc rester très vigilant et sécuriser au maximum la traversée de la chaussée avec des personnes équipées de gilets fluorescents.**

Vous trouverez des gilets suspendus dans les chambres 2 et 3, dans l'entrée principale de l'établissement ainsi qu'à proximité de la sortie de secours située sur l'arrière du bâtiment.

De la même manière, pensez dès votre arrivée dans notre établissement à responsabiliser deux personnes qui devront le cas échéant guider cette évacuation.

La première personne, le guide file, conduit le groupe au point de rassemblement. La seconde personne, le serre file, vérifie chaque pièce méticuleusement en s'assurant qu'il ne reste personne avant de fermer fenêtres et portes coupe-feu.

Une fois le groupe réuni au point de rassemblement, il convient de procéder à l'appel afin de s'assurer que chacun a bien évacué les locaux.

Quelle que soit la sortie de secours utilisée, le point de rassemblement reste celui qui a été déterminé par la commission de sécurité.

Il est formellement interdit de retourner dans les locaux ou de quitter le point de rassemblement sans y avoir été autorisé par le permanent de la structure, appelé au moment de l'évacuation.

**Dans tous les cas, les personnes ne pourront réintégrer l'établissement que lorsque le Système de Sécurité Incendie aura été réarmé par un responsable.**

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES



### POUR TOUTES URGENCES DE SANTÉ :

La Maison de Santé Pluridisciplinaire est située au 16 bis, rue des Eparges à Fresnes.

### MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Philippe VESPIGNANI et Perrine NAVEL : 03.29.87.31.05

### INFIRMIÈRES

Nathalie CHARDEL : 06.86.29.95.92

Joëlle COUTURIER et Blandine PION : 06.78.12.69.12

### KINÉSITHÉRAPEUTES

Didier HACQUARD et Fabrice MARTIN : 03.29.87.39.39

À Bonzée: Monique HAGEN et Solène ADOR au 03.29.88.84.48

### DENTISTE

Dr SIFRE : 03.29.87.34.11

### PHARMACIES

Auboin GEORGES : 03.29.87.31.03

Centre Hospitalier Verdun - Site Saint-Nicolas : 03.29.83.84.85

Médigarde Lorraine : 0820.33.20.20

**CENTRE ANTI-POISON :** 03.83.22.50.50 / 03.82.32.36.36

**SAMU :** 15

**POLICE :** 17 (03.29.87.31.15)

**POMPIERS :** 18

**ALLÔ ENFANCE MALTRAITÉE :** 119

**DDCSPP** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de Meuse) : 03.29.77.42.00

**ARS** (Agence Régionale pour la Santé) : 03.83.39.79.79

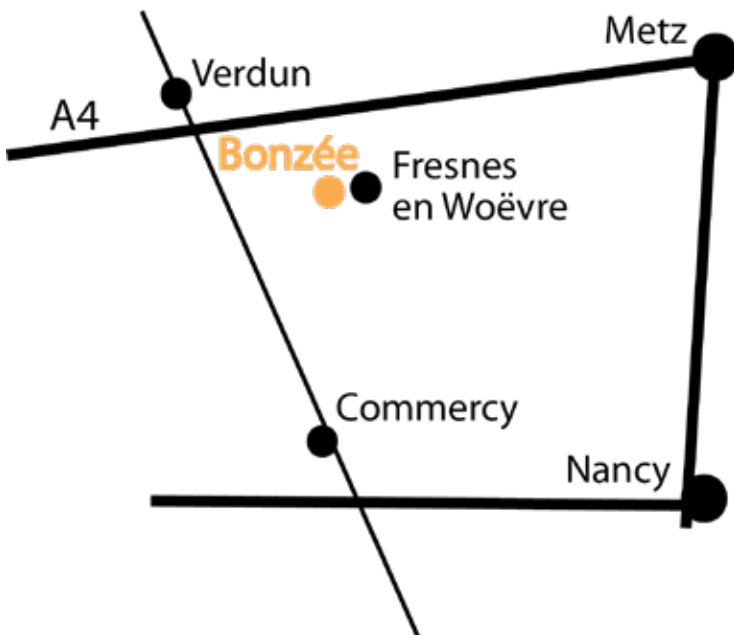
**TAXI AMBULANCE BOURGEOIS :** 03.29.87.52.33

**TAXI AMBULANCE VALAND :** 03.29.87.19.03


**TAXI AMBULANCE PALIN PHELIS :** 03.29.87.11.55 ou 06.86.34.60.03



# MEUSE



## CPIE DE MEUSE

14 rue chaude 55160 Bonzée  
03.29.87.36.65  
administration@cpie-meuse.fr  
www.cpie-meuse.fr  
 CPIE de Meuse

Le CPIE est soutenu par :

